



Communiqué final

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et le Ministère de l'Economie forestière, avec l'appui technique de Fern, ont organisé avec le financement de Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO) du gouvernement britannique, le 17 mars 2022, dans la salle de réunion du Ministère de l'Economie forestière, une table ronde sur la gouvernance forestière. Celle-ci a eu pour objectif général d'identifier les leviers et priorités pour l'amélioration de la gouvernance forestière. De façon spécifique, il s'est agi de dresser un état des lieux de progression des différents processus en cours sur la gouvernance forestière; d'identifier les nouveaux défis majeurs de la gouvernance forestière; d'identifier les opportunités d'amélioration; de renforcer l'engagement des parties prenantes pour une meilleure gouvernance des ressources forestières à travers la création d'une synergie entre elles.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions: le mot de bienvenue des organisateurs prononcé par M. Christian MOUNZEO et le mot d'ouverture prononcé par Bienvenu BABELA, Conseiller administratif et juridique de Madame la Ministre de l'Economie Forestière, représentant le Directeur de cabinet.



Ce document est réalisé avec l'appui financier du Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du gouvernement Britannique et de l'Agence française de développement (AFD). Les opinions exprimées ne reflètent pas celles du gouvernement britannique ni de l'AFD.

Dans son mot de bienvenue, M. Christian MOUNZEO a reconnu que « *Il y a un consensus de renforcer les aspects liés à la synergie de toutes les initiatives qui sont en cours parce qu'on a vu que c'est difficile que ces initiatives se développent en vase clos donc il y a un vrai besoin que toutes partagent leurs stratégies et que cela permette de faire avancer la question de gouvernance forestière* » a-t-il souligné.

Dans son discours d'ouverture, M. Bienvenu BABELA a souligné que les efforts entrepris par le ministère de l'Économie Forestière dans les réformes des textes législatifs et réglementaires qui régiront désormais le secteur forestier, constituent une preuve supplémentaire de cette volonté affichée d'améliorer la gouvernance forestière. Les forêts du Congo qui font partie des écosystèmes du Bassin du Congo sont devenues une préoccupation mondiale du fait de leur rôle très important dans la régulation du climat à travers la lutte contre le réchauffement de la terre, notamment la séquestration du carbone et la libération de l'oxygène nécessaire à la vie sur la planète terre et source de bien-être des communautés rurales et des populations autochtones.

Bien que ses performances soient louables, la République du Congo va poursuivre ses efforts jusqu'à ce que toutes les concessions forestières soient aménagées et gérées durablement de façon concertée et participative, de sorte que de ces forêts ne soit produit que du bois légal. Cependant, cette ambition ne peut prospérer que dans le cadre de la bonne gouvernance forestière. M. BABELA a aussi indiqué que le chemin à parcourir est encore long, cependant il reste convaincu que les débats au cours de cette table ronde seront fructueux et constructifs et qu'ils seront porteurs de recommandations pouvant influencer positivement sur l'amélioration des politiques et pratiques relatives à la bonne gouvernance forestière dans le Bassin du Congo en général et au Congo en particulier. Avant de terminer son discours, il a assuré les participants de toute la disponibilité de l'autorité forestière, Madame Rosalie MATONDO, ministre de l'Économie forestière à échanger davantage avec les organisateurs sur les conclusions des travaux de la table ronde en vue de les capitaliser pour un avenir meilleur des forêts congolaises en vue de pérenniser leur rôle au triple plan économique, social et environnemental. Il a enfin déclaré ouverts les travaux de la Table ronde.



Après cette cérémonie d'ouverture, un bref aperçu sur les processus en cours avec la prise en compte des recommandations des organisations de la société civile (OSC) a été fait par Mme Nina KIYINDOU YOMBO de l'OCDH. Les participants ont suivi tour à tour avec attention, les présentations relatives à chaque processus notamment :

- o Le plaidoyer de la société civile pour l'amélioration de la gouvernance forestière (Cas de l'intention d'annulation des APV et des réformes législatives et réglementaires dans le secteur forestier) présenté respectivement par Mme Nina KIYINDOU YOMBO pour le compte de Fern et M. Lillian BARROS, Coordonnateur de la PGDF ;

- o L'impact des différents processus sur la gouvernance forestière, défis et opportunités (Accord de Partenariat Volontaire (APV) du plan d'action/ FLEGT, Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI), Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+), Contributions Déterminées au niveau National (CDN), Initiative pour l'Huile de Palme en Afrique (APOI), présenté respectivement par -M. Théophile Ntsiakoulou, Point focal APV/FLEGT ; M. Chérubin Ouissika, Assistant du Secrétaire permanent pour la mise en œuvre de la Lettre d'intention CAFI) ;

M. Arnaud Kiéssé, Coordonnateur de la CN REDD ; Mme Judith Youdi Malanda, Point Focal APOI ; M. Michel Florent Okoko (Secrétaire permanent du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) étant absent.

- o Le renforcement du contrôle forestier : - les niveaux de contrôle forestier: le Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) et l'Auditeur indépendant du Système (AIS) ; - l'observation indépendante mandatée; - l'observation indépendante non mandatée ; présentés respectivement par Dieudonné Sita, Directeur des forêts, Childéric Noël Ntamba, Chef de Division Traçabilité (CLFT), représentant M. Alain Bienvenue Ossebi, Coordonnateur de la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité ; Alfred Nkodia , Coordonnateur de l'équipe CAGDF du projet OI- APV FLEGT, Joël Mounpen de FODER.



Après les sessions d'échanges sur les différentes thématiques ci-dessus citées, une réflexion sur les défis majeurs et les opportunités d'amélioration liés à la mise en œuvre de ces processus a été lancée.

- Ainsi, pour le processus CAFI, le défi majeur identifié est l'atteinte des jalons (52) inscrits dans la Lettre d'intention ; les délais des procédures sont longs et lents ainsi que le décaissement du fond pour la mise en œuvre des programmes et projets qui sont très ambitieux.
- Pour l'APV/FLEGT, il s'agit de la définition de la notion de la légalité forestière, la question de la révision des grilles de légalité et la question du fonctionnement effectif du Secrétariat Technique de mise en œuvre de l'APV/FLEGT ; la disponibilité des financements qui rend lentes les actions à mener.
- Concernant la REDD+, le défi majeur reste la diversité de prix des crédits carbone et faiblesse du prix proposé par l'Etat dans le cadre de l'accord de paiement des réductions d'émissions (Emission Reductions Payment Agreement - ERPA).
- S'agissant de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI), l'aboutissement de la réforme agraire par rapport aux nouvelles thématiques telles que les Zones Agricoles Prioritaires et les Activités à Impact Réduit.

Pour faire face à ces défis, des opportunités ont été identifiées notamment les grandes rencontres au niveau international, les appuis dans le cadre des fonds de soutien aux activités de gestion durable des ressources forestières.

Les participants ont recommandé la synergie entre acteurs et la communication interactive. Ces différents processus ne pouvant pas se mettre en œuvre sans l'apport des uns et des autres.

Commencé à 10h00, l'atelier a pris fin à 17h00.

Fait à Brazzaville, le 17 mars 2022

